



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4620

Demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 800 euros auprès du Rectorat de la Région Académique Auvergne - Rhône-Alpes, dans le cadre du projet "ÔParleurs"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4620 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
D'UN MONTANT DE 4 800 EUROS AUPRES DU
RECTORAT DE LA REGION ACADEMIQUE AUVERGNE -
RHONE-ALPES, DANS LE CADRE DU PROJET
"ÔPARLEURS" (DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mars 2019 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Dans le cadre du projet « ÔParleurs », les Célestins, théâtre de Lyon, proposent aux lycéens de s'initier à l'art de la parole citoyenne et de la joute oratoire.

Le projet a pour objectif de soutenir les enseignants qui portent un projet sur l'éloquence notamment dans le cadre de la réforme du Baccalauréat et de l'épreuve du Grand oral qui sera mis en place en 2021.

Les Célestins, théâtre de Lyon organisent, sur toute la durée de l'année scolaire, des ateliers participatifs et formations auprès des élèves dans les lycées, en appui d'un projet de classe ou d'établissement, d'initiation à la parole publique et à la confrontation d'idées, par des comédiens et professionnels de l'éloquence :

- Rhétorique et méthodologie d'un discours ;
- Techniques corporelles et vocales ;
- Expression théâtrale.

Les établissements concernés sont les suivants :

Etablissement	Localisation
Lycée général St-Just	Lyon
Lycée général Colbert	Lyon
Lycée général Récamier	Lyon
Lycée Professionnel Marie-Curie	Villeurbanne / Métropole
Lycée Polyvalent Marcel Sembat	Vénissieux/ Métropole
Lycée Polyvalent Cassin	Tarare / Rhône
Lycée Professionnel Monts du lyonnais	Chazelles / Loire
Lycée polyvalent Bichat	Nantua / Ain

Les Célestins, théâtre de Lyon co-organisent avec les enseignants et les établissements concernés, une finale d'éloquence en public, réunissant les finalistes sélectionnés dans chaque lycée. Cette finale se déroulera en avril 2019 dans la grande salle du théâtre.

Le présent rapport a pour objet de solliciter le Rectorat de la Région académique Auvergne – Rhône-Alpes pour le versement d'une subvention d'un montant de 4 800 euros pour les Célestins, théâtre de Lyon dans le cadre du projet « ÔParleurs ».

Oùï l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

DELIBERE

- 1- M. le Maire est autorisé à demander une subvention d'un montant de 4 800 € (quatre mille huit cents euros) au Rectorat de la Région Académique Auvergne – Rhône-Alpes dans le cadre du projet « ÔParleurs ».
- 2- La recette perçue sera imputée au budget annexe 03 de l'exercice 2019 comme suit : Programme PEDAGCULT – opération ACPEDAG – nature 74718 – fonction 313.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER